

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

VICTOR DE SAINT-GENIS

La commune de Vic-de-Chassenay

Journal de la société statistique de Paris, tome 25 (1884), p. 263-274

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1884__25__263_0

© Société de statistique de Paris, 1884, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

V.

LA COMMUNE DE VIC-DE-CHASSENAY (1).

La commune rurale de Vic-de-Chassenay (Côte-d'Or), à 6 kilomètres de Semur, à 77 de Dijon, occupe le centre d'un haut plateau incliné du sud-ouest au nord-est, affectant la forme d'un triangle dont le sommet serait la vieille ville de Semur, si pittoresque dans sa presqu'île fortifiée, et qui se développerait entre les routes de Semur à Avallon et de Semur à Autun.

Ce plateau, délimité au nord-ouest par les bois de Bourbilly, se termine brusquement, au sud, par une falaise abrupte dominant de 80 mètres l'étroite vallée du Serein au delà de laquelle se relèvent, à perte de vue, les assises et les forêts du Morvan.

Son altitude varie de 324 mètres (l'église) à 372 mètres (les plaines de La Rochette). La superficie communale est de 2,646 hectares se décomposant ainsi :

	HECTARES.	
Labours	1,710	} 2,646
Prés	355	
Bois	500	
Friches	10	
Bâtiments, routes, ruisseaux	71	

Le sol y est formé de calcaires et d'argiles jurassiques que recouvre une couche de terre végétale de 20 à 30 centimètres d'épaisseur. On y rencontre, à une profondeur d'un mètre, de minces veines de phosphate.

La situation de la commune de Vic-de-Chassenay, appuyée à ces bois et à ces escarpements du Serein qui en font comme une impasse sans autres issues que des voies obliques, l'a tenue à l'écart du mouvement industriel qui a transformé la plupart des centres de population de cette région.

Isolée entre les routes de Semur à Avallon et de Semur à Autun que rattachent des chemins vicinaux d'intérêt purement local, éloignée du chemin de fer dont les stations les plus rapprochées, Époisses et Semur, sont à 6 kilomètres (*ligne de Cravant aux Laumes*), elle est restée purement agricole, sans que ses conditions économiques aient été directement influencées par le progrès et l'activité des pays voisins ou l'ouverture de voies de communication nombreuses et rapides.

Elle a conservé dans ses allures générales, dans les mœurs de ses habitants, un caractère *exclusivement rural*. C'est la fixité de ce caractère qui l'a signalée à

(1) Mémoire lu au Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne, le 15 avril 1884.

notre attention. Il nous a semblé que c'était répondre avec précision à la formule de votre programme que d'étudier le développement modeste d'un pays où le progrès n'avait point eu les excitants de la fièvre contemporaine et ne pouvait s'expliquer que par les influences de la réforme sociale qui a suivi 1789.

* * *

L'histoire économique de Vic-de-Chassenay, avant 1789 et depuis, offrirait des termes de comparaison remplis d'enseignements. Mais ce modeste petit pays n'a pas d'histoire; ce qui ne veut pas dire qu'il ait toujours été heureux.

La méthode scientifique, la seule que vous acceptiez pour les recherches statistiques, consiste à n'appuyer de conclusions que sur des documents précis, authentiques et bien étudiés. Cette méthode, applicable aux études contemporaines, est surtout indispensable pour l'histoire du passé où les textes sont moins nombreux et les indications moins exactes.

En ne s'attachant qu'à des actes originaux, à des faits, à des chiffres qui ne résument pas une appréciation personnelle toujours capricieuse ou arbitraire, mais qui expriment un cas particulier, une espèce, comme on dit au Palais, on s'assure un terrain solide, celui de l'observation des faits, et on évite les digressions.

Les sources qui nous ont fourni la matière de ce travail sont de deux sortes, également authentiques, mais dont la valeur de précision est inégale. D'abord, des relevés officiels, d'une précision douteuse avant 1789, sauf en ce qui concerne les rôles d'impôts, et qui deviennent de plus en plus sérieux et probants à mesure qu'ils se rapprochent de l'époque contemporaine. Ensuite, et surtout, des documents privés, des baux, des dossiers de procédure, des contrats notariés, des lettres d'affaires échangées entre M^{me} de Sévigné, le comte de Guitaut et M. de Bussy, les trois propriétaires de l'ancienne paroisse de Vic-de-Chassenay au xvii^e siècle, documents qui empruntent un relief singulier à la notoriété de leurs auteurs (1) et qui nous permettent de pénétrer avec certitude dans le détail de la vie économique et sociale des paysans bourguignons d'il y a deux siècles.

Deux résumés statistiques serviront de point de départ et de terme d'arrivée à cette étude et en seront la synthèse.

En octobre 1673, M^{me} de Sévigné écrivait à M^{me} de Grignan :

— Tout crève ici de blé, et je n'ai pas un sol.

Si vous n'aviez du blé, je vous en offrirais du mien. J'en ai vingt mille boisseaux à vendre; je crie famine sur un tas de blé (2).

De 1673 à 1693, M^{me} de Sévigné, le comte de Guitaut et M. de Bussy-Rabutin ont peine à se faire payer les 8,000 livres par an, 42,000 fr. d'aujourd'hui, que rapportaient d'après les titres les fiefs et les censives de Vic-de-Chassenay, mais que des rabais successifs, la grêle, la misère et les caprices administratifs des intendants du roi réduisaient toujours d'un tiers.

Il n'y avait pas de routes; la misère des paysans était telle, en 1694, que le curé d'Époisses forçait M^{me} de Sévigné à donner chaque mois 20 boisseaux de blé et de seigle aux habitants de ses villages *pour les empêcher de mourir de faim*. La paroisse comptait environ 700 âmes, et pas un seul propriétaire foncier apparte-

(1) M^{me} de Sévigné possédait le château de Bourbilly et le fief de La Rochette, M. de Bussy le château de Forléans, M. de Guitaut la terre de Vic-de-Chassenay et la seigneurie de toute la contrée.

(2) *Lettres*, édition de M. Regnier, III, 245 et suiv.

nant à la roture. Il y avait une école : *Ce sont des sauvages*, écrivait pourtant M^{me} de Sévigné, *et qui n'entendent même pas ce que c'est que Jésus-Christ* (1).

En février 1884, à deux cent dix ans de distance, les habitants de la commune de Vic-de-Chassenay, au nombre de 498, comptent parmi eux 104 propriétaires fonciers sur 107 chefs de famille, payent 18,000 fr. d'impôts directs (non compris les taxes de consommation et les impôts indirects), sans nécessiter un centime de frais de poursuites, possèdent en cheptels et outillage agricole un capital qui dépasse 600,000 fr., ont deux écoles et pas de pauvres.

Que s'est-il passé de 1673 à 1884? Quelles sont les causes d'un progrès économique qui s'accuse par un écart si étonnant et si rassurant?

La paroisse de Vic-de-Chassenay existait au XII^e siècle, et l'on trouve le nom de ses six hameaux, Vic, Chassenay, Bourbilly, Cernoy, Menétoy et Sauvigny dans des titres de 1240, de 1254 et de 1256 (Archives de Dijon).

L'histoire économique du pays se réduit à quelques traits épars dans les documents, les rôles d'impôt et les chartes ecclésiastiques (2).

L'an 1397, on y comptait 70 feux, dont 1 franc et 69 serfs; ce qui, à 7 têtes par feu, d'après les calculs habituels mais peut-être excessifs des historiens de Bourgogne, suppose une population d'environ 490 à 500 âmes.

L'an 1442, la terre se partage entre 5 seigneurs : le duc, dont les hommes sont francs, MM. de Thoisy, d'Aulmont, d'Époisses et de Joigny, dont les hommes *sont taillables haut et bas*. C'était sous l'administration bienveillante de Philippe le Bon, à qui un chroniqueur a rendu ce témoignage éloquent dans sa naïveté, *qu'il n'y avoit si petite maison bourgeoise en ses villes du pays de Bourgogne où l'on ne beust en vaisselle d'argent* (3). Malheureusement, les villages ne jouissaient pas du repos relatif des villes fermées et les Écorcheurs, en 1442, mirent à sac et incendièrent les paroisses des campagnes. La *Cerche des feux du bailliage d'Auxois* contient cette mention sommaire et navrante : *Le Vy de Chassenay, etc., lesquels ont été tous détruits des Escorcheurs en ceste présente année*.

Le nombre des feux tombe de 70 à 23, celui des habitants de 490 à 160. Vingt ans plus tard, en 1461, la population ne s'est relevée que de 230 têtes. La cause de cette triste situation est uniquement dans les troubles qui remplirent cette période et que devaient si fatalement continuer les guerres de religion du XVI^e siècle.

La comparaison des 3 rôles que nous venons d'analyser donne la proportion de la misère publique :

En 1397, sur 70 feux, 27 feux misérables ;

En 1442, sur 23 feux, 18 feux mendiants ;

En 1461, sur 56 feux, 22 feux misérables et 10 feux mendiants.

La terre nourrit à peine celui qui la travaille; les livres terriers sont la terreur du paysan et les droits féodaux, très lourds en raison du malheur des temps, sont rendus plus pesants par l'âpreté des collecteurs.

Le remède est indiqué dans une doléance que cite Alexis Monteil (4) :

Les gens d'Église sont nos frères, nos fils, nos oncles, nos neveux; payons la dîme. Mais les seigneurs qui se disent d'une autre race et dont les receveurs ouvrent des ter-

(1) *Lettres* de 1683.

(2) Chronique de Saint-Bénigne, titres des Génovéfains de Semur, titres de l'abbaye de La Bussière, etc.

(3) Chronique de Saint-Julien de Baleure.

(4) *Histoire des Français des divers États*, II, 29.

riers plus grands que la table sur laquelle nous mangeons de si mauvais pain, ils nous épuisent jusqu'à la moelle.

La terre se trouve toute, par champs, par vignes, par bois, dans les grands livres des seigneurs. On vient d'affranchir en beaucoup de lieux les hommes à prix d'argent, ne pourrait-on aussi à prix d'argent affranchir les terres ?

On voit, de çà, de là, enchâssées dans les terres serves quelques parcelles de terre franche ; pourront-elles s'étendre en tache d'huile ? Quand le temps est noir, on peut compter qu'il finira par se mettre au beau.

Pendant 212 années, l'absence de documents nous prive de toute autre indication sur l'état économique des misérables serfs du xv^e siècle.

La lettre de M^{me} de Sévigné de 1673 atteste que le bien-être des dernières années du xiv^e siècle n'avait pas reparu, et la misère va s'accroissant pendant près d'un siècle au delà.

La correspondance d'affaires des trois seigneurs de la contrée, M. de Guitaut, M^{me} de Sévigné, M. de Bussy, est pleine de récriminations contre les mauvais payeurs, les méchants fermiers, les tondeurs de moutons qui pèsent la laine à faux poids, les meuniers qui vendent le grain qu'on leur donne à moudre.

— Le fermier et mon receveur se disputent, dit quelque part la marquise ; il leur faut à chaque saison un nouvel arbitre, ce qui me met en risque de mourir de faim pendant leurs contestations.

Les bois, les pâturages et le blé étaient les trois productions du pays. Mais, en fait de bestiaux, on n'élevait que des moutons pour la laine et des chèvres pour les fromages ; les bois ne servaient à rien, en raison de l'absence de routes et de la difficulté des transports.

Quant aux grains, les détestables principes économiques qui marquèrent les ministères de Le Peletier, Pontchartrain et Chamillart (1683 à 1699), faisaient du blé une monnaie sans valeur certaine.

La récolte de 1692 avait été gâtée par les pluies ; celle de 1693 ne fut pas meilleure et, comme toujours, la panique générale et l'avidité des trafiquants portaient la cherté au delà de ce qu'elle aurait dû être d'après le déficit réel. Le roi commença par taxer les grains, ce qui vida les marchés. Pour y ramener les vendeurs, on imagina de visiter et d'inventorier les greniers.

On défendit aux particuliers de vendre en gros au delà de la moitié des grains recensés dans les perquisitions faites à domicile, dans les châteaux comme dans les fermes, mais on les obligeait à vendre le reste au détail, tout en taxant à la fois, chaque semaine, et la quantité qu'il fallait porter au marché et le prix qu'on ne devait pas dépasser. L'acheteur, pour sa part, était puni comme accapareur s'il essayait de spéculer ou d'acheter plus que le nécessaire fixé par l'ordonnance.

— Vendez nos grains dès que les intendants le permettront, *écrivait M^{me} de Sévigné à M^{me} de Guitaut*. Ou si vous voulez que je me moque des rats, faites-en farine.

Aux plaintes continuelles de la mondaine marquise, M. de Bussy ripostait par des réflexions fort sages que l'aristocratie anglaise met en pratique et qui font sa fortune.

— Je tire plus de mes terres à proportion que vous ne tirez de Bourbilly, *disait-il*, parce que je suis sur les lieux et que vous en êtes éloignée. Comme vous dites, Madame, on vit de ses revenus quand on les consomme soi-même, et, transportés, ils ne reviennent

presque à rien. Mais le remède, quand on vit à la cour ? Faites-vous exiler, Madame, la chose n'est pas si difficile qu'on pense ; et vous userez vos denrées à Bourbilly (1).

M^{me} de Guitaut, provinciale par raison, tandis que Bussy-Rabutin l'était par ordre, ajoutait ce conseil :

— Vous vous plaigniez de l'aigreur de vos gens de Bourbilly entre eux, et maintenant vous êtes satisfaite d'une douceur qui vous donne bonne opinion ; pensez-vous qu'il soit si bon pour la châtelaine que les serviteurs soient si bons amis ?

La terre de Bourbilly était affermée 3,400 livres, ce qui, diminué des pertes, des rabais, des réparations, en donnait à peine 2,200. M. de Guitaut en tirait un peu plus de Chassenay, et Cernoy et Menétoy achevaient ce revenu de 7,000 à 8,000 livres, environ 42,000 fr. d'aujourd'hui, qui, une fois payé, moitié en nature, moitié en argent, permettait à peine aux tenanciers de vivre avec du méchant pain de seigle, de l'eau, et de la viande de chèvre ou de mouton aux grandes fêtes (2).

Les refontes et les variations du numéraire, qui renouvelèrent pour un profit douteux les criants abus des princes faux-monnayeurs du moyen âge, ajoutant la mobilité des monnaies à tant de causes d'ébranlement, soumirent la vie civile et surtout la vie commerciale à des épreuves fort dures.

— Un fermier ne gagne quasi rien, disait M^{me} de Sévigné, et si on le force à payer, on le met à bas. Après huit ans de bail, le fermier de Bourbilly reste débiteur de 14,000 livres sur 32.

Tous les fermiers ne mouraient pas de faim ; M^{me} de Guitaut le lui fait entendre en souriant, et M^{me} de Sévigné l'apprit en Bretagne à ses dépens. Elle l'avoue dans une forme piquante :

— Il me vint voir l'autre jour une belle petite fermière de Bodégat (près des Rochers), avec de beaux yeux brillants, une belle taille, une robe de drap de Hollande découpé sur du taffetas, les manches tailladées. Ah ! Seigneur ! Quand je la vis, je me crus bien ruinée. Elle me doit 8,000 fr. (3).

Les chemins étaient détestables. On mettait sept jours pour aller de Semur à Paris, par Auxerre, Sens, Moret et Fontainebleau. Notez qu'il s'agissait de grands seigneurs, voyageant avec de bons chevaux et de nombreux domestiques. Les bourgeois montaient à cheval et les paysans *allaient de pied*, poussant devant eux un âne ou une mule comme on voit encore passer les charbonniers du Morvan.

* * *

Avec la fin des lettres, commence une nouvelle lacune de près de 60 ans. C'est en 1750 seulement que, grâce à la tenue plus exacte des registres des paroisses, nous pouvons établir, en nous rapprochant le plus près possible de la vérité, le mouvement de la population pendant les années qui précédèrent 1789.

En 1461, la population des six villages était de 392 habitants ; elle est de 735 en 1750, le nombre des feux s'étant relevé de 56 à 105. En 1790, il y a un écart

(1) Lettre du 4 juin 1687.

(2) En 1693, la terre de Bourbilly et Sauvigny était supposée rendre 3,620 livres par la baisse des blés et 4,600 par leur cherté (bail du fermier Lapierre). De 1673 à 1692, la rente était de 4,000 (bail du fermier La Maison), mais avec de continuels rabais. (Voir la note A de la page 274.)

(3) Lettre du 15 juin 1680.

sensible, la population n'est plus que de 623; la paroisse a perdu en 40 années 16 feux et 112 têtes.

En 1883, la population est plus faible encore, elle est tombée à 498 âmes, presque le même chiffre qu'il y a cinq siècles, en 1397, avec une diminution de 50 p. 100 sur ce qu'elle était en 1750.

L'étude des statistiques de la propriété, de l'instruction primaire et de la condition sociale des habitants de Vic-de-Chassenay corrige ce que ce résultat a de pénible à première vue. Et c'est une preuve de la mesure qu'il faut apporter dans ses déductions. *Les chiffres disent tout ce qu'on veut; la vérité n'est pas en eux*, disait excellemment dans une occasion récente M. Léon Say; *elle est dans l'esprit de ceux qui s'en servent*. En isolant ce fait de la diminution de la population, on en peut conclure que le pays est en perte; en le rapprochant d'autres faits, en les éclairant les uns par les autres, en en recherchant les conditions particulières, on en déduit au contraire le progrès, un progrès marqué, continu et par conséquent durable.

L'étude détaillée des tableaux statistiques annexés à ce travail nous entraînerait à des digressions trop étendues; il nous suffira de faire remarquer que la proportion des naissances, des mariages et des décès n'a point varié sensiblement, et que les mouvements de l'état civil y ont conservé une régularité presque constante, de 1750 à 1884.

Le chiffre le plus élevé des naissances est celui de 1760 (28), puis viennent 1765 et 1770 (25), 1825 (22); pour les décès, 1805 (25) et 1755 (24); les chiffres les plus bas sont ceux de 1850, 1860 et 1882 (4).

Il est curieux que le nombre des femmes soit sensiblement supérieur à celui des hommes, notamment en 1835, 354 femmes contre 303 hommes, 1840, 1845 et 1883 (253 contre 245).

De 1840 à 1883, le nombre des parcelles au cadastre a passé de 4,451 à 4,472; les bâtiments sont descendus de 142 à 132, les cotes foncières se sont élevées de 392 à 429.

Il y a une tendance à grouper les parcelles trop morcelées et à les réunir par des échanges. Depuis 1790, les sept grands domaines féodaux ont été en partie vendus, de telle sorte qu'il ne reste plus actuellement que quatre propriétés de plus de 40 hectares.

Le partage des terres vendues a été fait, de parti pris, en bandes longues et étroites, attribuées à des propriétaires différents, comme si l'on eût cherché à rendre désormais impossible la reconstitution et le groupement de ces parcelles en un seul corps. L'un des domaines maintenus, celui de La Rochette, d'environ 40 hectares, se compose de plus de 30 écarts; les grandes pièces d'un seul tenant sont fort rares.

Les paysans, devenus propriétaires des fonds qu'ils cultivaient primitivement comme gens à gages ou comme fermiers, y ont consacré cette âpreté, cette passion qui caractérisent le cultivateur de France.

La suppression des grandes fermes et leur transformation en exploitations de famille, où l'élevage du gros bétail remplace la culture du blé, ont rendu les domestiques inutiles; c'est sur cette catégorie d'habitants, la plupart étrangers à la commune, que porte l'écart des 120 têtes perdues de 1790 à 1884.

La population actuelle se décompose ainsi :

Femmes et filles	253	}	498
{ Rentiers.	15		
{ Exploitants.	104	}	245
Hommes. { Fermiers	33		
{ Salariés	30		
{ Ouvriers.	5		
{ Enfants	58		

En 42 ans, de 1840 à 1883, le nombre des propriétaires-rentiers a passé de 2 à 15; celui des propriétaires exploitants, de 87 à 104. Par contre, celui des fermiers est descendu de 45 à 33, celui des ouvriers agricoles, de 75 à 30; le nombre des ouvriers de métier (charrons, charpentiers, maçons, couvreurs) est resté stationnaire. L'émigration dans les villes n'a pas eu d'action sensible sur la population.

La tendance des cultivateurs, depuis la baisse du prix des blés, est de convertir les terres labourables en prairies artificielles et en pâturages; de 1850 à 1884, plus de 100 hectares ont été ainsi transformés par la petite culture, et chaque année le nombre des propriétaires qui entrent dans cette voie augmente. Il en résulte une grande économie de main-d'œuvre et des profits plus assurés.

La statistique des cheptels constate cette tendance ainsi que la constitution d'exploitations indépendantes nombreuses. Depuis 1840, le nombre des chevaux de labour a passé de 230 à 248, 1 cheval par homme; celui des bêtes à cornes de 440 à 692, celui des battoirs de 2 à 56, celui des voitures attelées de 95 à 140. Ce dernier détail accuse le confort des familles, l'activité des foires et des marchés, le bon état des routes.

Par contre, le nombre des charrues est tombé de 90 à 80, le nombre des moutons de 1,600 à 524, le gros bétail donnant, en Bourgogne, plus de profits que le petit.

Les impôts directs ont suivi une marche décroissante; de 12,376 fr. qu'ils étaient en 1820, ils sont tombés à 8,761 fr. 96 en 1884. D'où un bénéfice d'environ 25 p. 100 au profit des contribuables. Les centimes additionnels départementaux et municipaux s'élèvent, il est vrai, à 6,195 fr. 74 c. et le produit des prestations à 3,000 fr.; mais la municipalité a eu le bon esprit de ne pas s'engager dans la voie des emprunts et de réserver l'avenir, tout en assurant le réseau vicinal et le service des écoles.

Il serait intéressant d'étudier les variations de la valeur vénale et locative d'une propriété rurale, afin d'en rapprocher les résultats de ces données générales. La savante monographie de la *Censelette d'Eringhem*, par M. de Foville (1), nous en aurait fourni le parfait modèle; mais il nous faut abréger.

Nous pourrions citer cependant le domaine de La Rochette, qui se prête d'autant mieux aux recherches rétrospectives que ses limites ont peu changé depuis deux siècles et que jusqu'en 1881, les bâtiments de cet ancien fief des barons de Chantal étaient restés dans l'état primitif de leur construction, en 1530.

Ce domaine offre ceci de particulier qu'il appartient à la même famille depuis 1790 et que, de 1790 à 1884, il n'a eu pour fermiers que deux familles, de père en fils, les Nicole de 1790 à 1847, les Perrot de 1847 à 1884. Sa contenance est de 40 hectares, acquis pour 24,000 livres numéraire en 1790; il était affermé

(1) Lue au Congrès des Sociétés savantes, le 27 mars 1883. (*Journal de la Société de statistique de Paris*, page 272.)

1,000 livres, moitié en blé, moitié en argent. Le renouvellement des baux en moins d'un siècle a porté ce revenu au double :

En 1790, fermage	1,000 liv.
1830	— 1,200 fr.
1847	— 1,250
1857	— 1,500
1865	— 1,700
1879	— 2,200

La plus-value est à peu près la même que celle constatée pour la Flandre française par M. de Foville, avec cette différence que la censelette d'Eringhem rapporte 5 p. 100 de sa valeur vénale et le domaine de La Rochette tout au plus 3 p. 100 de son estimation. Il pourrait être affermé 3,500 fr.

La difficulté de trouver de bons fermiers impose l'atténuation des fermages; aussi les fermiers déjà propriétaires font-ils d'excellentes affaires.

L'outillage agricole et les cheptels des propriétaires exploitants sont estimés 600,000 fr., la valeur des bâtiments, 400,000 fr., la valeur du sol 2 millions. La dette hypothécaire réelle, imputation faite des inscriptions d'hypothèque légale et des inscriptions prises en garantie de prix de vente, ne dépasse pas 100,000 fr.; elle est couverte et au delà par l'épargne qu'ont réalisée 98 capitalistes sur 107 chefs de famille, savoir :

Rentiers de l'État	20	} 98
Porteurs de valeurs industrielles	8	
Déposants à la caisse d'épargne	70	

Les arrière-petits-fils des misérables de 1442 ont actuellement dans les mains, du produit de leur travail et de leur économie, un capital qui dépasse trois millions.

* * *

Le progrès est donc réel. L'une de ses causes est dans le développement de l'instruction primaire et ses résultats caractérisés par ce fait que, depuis trente ans, pas un des jeunes soldats de la commune n'a figuré comme illettré.

Le plus'ancien titre qui fasse mention de l'école de Vic-de-Chassenay, est l'acte de nomination du *recteur d'école*, Maurice Legrand, en 1673. Jacques Brossard exerça de 1758 à 1802, Jean Capitain de 1806 à 1861; après lui l'instituteur qui compte la plus longue durée de services est M. Louis-Victor Bribant, encore en fonctions (1).

C'est à ce maître modeste et zélé qu'on doit l'organisation actuelle de l'école et la réforme des procédés et des méthodes agricoles qui font la fortune des habitants. Dès 1867 (2), M. Bribant développait ces principes qui ont passé de la théorie dans la pratique :

1° Retenir le plus longtemps possible les enfants à l'école et, dans ce but, créer des pacages clos, supprimer la garde des bestiaux, l'été, dans des champs ouverts, etc.;

2° Autoriser l'instituteur à guider les jeunes gens *dans le choix d'un état*, à les retenir au village, à les dissuader d'aller à la ville se faire commis parce qu'ils savent écrire;

(1) Voir ci-après la liste chronologique des instituteurs de 1673 à 1884.

(2) Mémoire inséré au *Manuel général de l'instruction primaire* (2 août 1867).

3° Diriger l'enseignement dans le sens exclusivement agricole et ramener toutes les leçons à la pratique des choses rurales.

M. Bribant nous a fourni les renseignements les plus précis sur l'histoire scolaire de Vic-de-Chassenay et c'est un devoir pour nous de signaler sa précieuse collaboration à cette étude. Les documents scolaires réguliers ne datent que de 1860 ; cependant, on peut donner des chiffres d'approximation pour marquer les étapes du progrès réalisé depuis 1789.

De 1800 à 1820, le nombre des enfants inscrits à l'école ne dépasse guère $\frac{1}{10}$ de la population totale ; de 1820 à 1840, $\frac{1}{10}$; de 1840 à 1860, $\frac{1}{7}$. Depuis 1860, la proportion varie de $\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{6}$; la fréquentation moyenne par enfant, de 100 jours en 1830, passe à 180 jours en 1860, à 200 jours en 1880, à 240 jours en 1883.

Si l'on examine les relevés statistiques ci-annexés, résumant les données que procurent les registres des paroisses et les actes de l'état civil, au point de vue spécial des intéressés et des témoins, avant et depuis 1789, on y trouve des aperçus intéressants.

De 1686 à 1690, sur 23 mariages, 1 seul homme a signé.

De 1786 à 1790, un siècle plus tard, sur 25 mariages, ont signé 20 hommes et seulement 4 femmes, illettrés 5 hommes et 21 femmes.

De 1816 à 1820, sur 30 époux, 11 seulement signent ; il y a rceul.

De 1872 à 1876, sur 28, 27 signatures ; toutes les femmes ont signé.

Si l'on prend des termes de comparaison sur l'ensemble des individus dont la présence est constatée dans les actes de l'état civil, on obtient des résultats identiques.

En 1690, sur 347 individus, 39 signataires, dont pas une seule femme.

En 1790, sur 209 individus, 99 signataires dont une seule femme.

En 1820, sur 247, 129 signataires, dont seulement 2 femmes.

En 1876, sur 124, 121 signataires, dont toutes les femmes.

On remarquera que le nombre des assistants était beaucoup plus considérable avant 1789 ; il semblait qu'à défaut de signatures il fallût, en cas de besoin, se ménager le recours à un très grand nombre de témoins.

En 1884, l'école des filles, fondée en 1829 (dirigée par deux sœurs de l'ordre de la Providence, de Vitteaux, qui exercent dans la commune depuis 1858), et l'école des garçons contiennent chacune de 40 à 45 élèves.

* *

On a beaucoup disserté sur les causes du *malaise agricole* et sur les remèdes qu'il conviendrait d'y apporter. Voici l'exemple d'une commune rurale où ce malaise n'existe pas ; où, réduits à leur simple initiative, grâce à leur esprit d'ordre, à leur prévoyance, de modestes cultivateurs ont transformé leurs conditions économiques sans qu'ils aient cru nécessaire de faire réviser le Code civil ou d'appeler l'État à leur secours.

La méthode d'observation, appliquée sur plusieurs points de la France à de semblables investigations, pourrait peut-être démontrer que la crise agricole est moins générale qu'on veut bien le dire, que les embarras des cultivateurs ont plus d'apparence que de réalité et que, partout où seront le travail et l'économie, on trouvera la confiance et le crédit.

VICTOR DE SAINT-GENIS.

TABLEAUX.

TABLEAUX ANNEXES

1. — Mouvement de la population de la paroisse de Vic-de-Chassenay, dans la prévôté de Semur, au bailliage d'Auxois, avant le XVI^e siècle, d'après les rôles de la taille de l'ancienne province de Bourgogne conservés aux archives de Dijon.

NOMS des hameaux de la paroisse de Vic-de-Chassenay en Auxois.	L'an 1397.				L'an 1442.				L'an 1461.				
	NOMBRE DES FEUX.				NOMBRE DES FEUX.				NOMBRE DES FEUX.				
	Francs.	Serfs.		Total.	Francs.	Serfs.		Total.	Francs.	Serfs.			Total.
		Solvables.	Misérables.			Solvables.	Misérables.			Misérables.	Mendians.		
Vic-de-Chassenay	» 10	7	17	1	1	5	7	» 11	6	4	21		
Bourbilly	» 18	7	25	» 1	5	6	» 10	3	» 13				
Cernois	1 2	7	10	2	» 2	4	» 2	3	4	7			
Menétois	» 4	3	7	» 3	3	» 2	7	2	11				
Sauvigny	» 7	4	11	» 3	3	» 4	» 4	» 4					
	1 41	28	70	3 2	18	23	» 23	23	10	56			

L'an 1442, Chassenay était à M. d'Époisses, et tous les habitants ainsi que ceux des villages voisins furent détruits par les escorcheurs.

Bourbilly et Sauvigny étaient à M. de Joigny; Cernois à M. de Jacot de Thoisy, Menétois à M. d'Aumont.

L'an 1461, Chassenay et Menétois étaient à M. de Coulches; Cernois, toujours partagé entre M. le Duc et M. de Joigny, les hommes du duc francs, ceux de M. de Joigny serfs.

2. — Mouvement de la population de la paroisse de Vic-de-Chassenay, avant 1789, d'après les registres de catholicité.

ANNÉES.	NOMBRE DES ACTES DE			NOMBRE des feux d'après les rôles du bailliage.	NOMBRE probable des habitants domiciliés.
	baptême.	mariage.	sépulture.		
1750	12	6	23	105	735
1755	21	8	24	103	721
1760	28	4	21	101	707
1765	25	4	21	103	721
1770	25	6	12	100	700
1775	21	5	16	100	700
1780	20	5	17	97	679
1785	18	3	15	102	714
1786	15	6	11	100	700
1787	17	4	12	99	693
1788	18	2	17	97	679
1789	19	3	12	98	686
1790	16	8	11	89	623

3. — Statistique du mouvement de la population dans la commune de Vic-de-Chassenay, depuis 1789, d'après les registres de l'état civil.

ANNÉES.	NOMBRE DES HABITANTS.			MOUVEMENT DE LA POPULATION.				POPULATION SCOLAIRE.		
	Hommes.	Femmes.	Total.	Nais- sances.	Mariages	Décès.	Excédent des naissances sur les décès.	Garçons.	Filles.	Total.
1800	»	»	»	20	1	15	5	»	»	»
1805	»	»	500	20	9	25	»	»	»	»
1810	»	»	»	19	3	11	8	»	»	»
1815	»	»	»	19	5	11	8	»	»	»
1820	»	»	637	17	6	12	5	»	»	40
1825	»	»	620	22	3	12	10	»	»	»
1830	»	»	649	14	6	13	1	»	»	»
1835	303	354	657	19	3	5	14	»	»	»
1840	298	337	635	10	3	13	»	»	»	60
1845	296	332	628	12	5	5	7	»	»	»
1850	328	306	634	15	3	4	11	»	»	70
1855	279	281	560	7	6	15	»	»	»	»
1860	293	283	576	8	7	4	4	45	45	90
1865	293	271	564	12	6	10	2	35	42	77
1870	278	263	541	10	»	15	»	48	52	100
1875	265	258	523	13	5	11	2	47	51	98
1880	248	247	495	6	3	9	»	45	48	93
1881	245	247	492	12	4	7	5	48	48	96
1882	245	253	498	10	2	4	6	41	41	82
1883	245	253	498	11	2	11	»	39	42	81

4. — Statistique de la propriété foncière et de la richesse agricole de la commune de Vic-de-Chassenay à l'époque contemporaine, de 1840 à 1883.

ANNÉES.	CADASTRE.			NOMBRE DES INDIVIDUS.					NOMBRE EFFECTIF DES					
	Nombre des parcelles ca- dastrees.	Nombre des propriétés bâties.	Nombre des cotes foncières.	Propriétaires- rentiers.	Propriétaires exploitans.	Fermiers.	Ouvriers à gages.	Ouvriers de métier.	che- vaux.	bêtes bo- vines.	bêtes à laine.	char- rues.	bat- teurs.	voitures atte- lées.
1840	4,451	142	392	2	87	45	75	7	230	440	1,600	90	2	95
1860	4,460	140	394	6	93	40	70	8	258	450	1,550	87	25	100
1866	4,464	135	396	9	98	36	50	7	345	510	1,200	87	30	100
1872	4,469	134	412	9	102	35	40	5	243	650	940	84	45	115
1882	4,472	132	429	15	104	33	30	5	248	692	524	80	56	140

5. — Degré d'instruction des époux dans la paroisse et la commune de Vic-de-Chassenay, d'après les actes de mariage, de 1686 à 1876.

De 1686 à 1690.			De 1786 à 1790.			De 1816 à 1820.			De 1872 à 1876.		
Nombre de mariages inscrits.	Nombre des con- joints ayant signé.		Nombre de mariages inscrits.	Nombre des con- joints ayant signé.		Nombre de mariages inscrits.	Nombre des con- joints ayant signé.		Nombre de mariages inscrits.	Nombre des con- joints ayant signé.	
	Hommes.	Femmes.		Hommes.	Femmes.		Hommes.	Femmes.		Hommes.	Femmes.
23	1	0	25	20	4	15	8	3	14	13	14

**

6 — Degré d'instruction des habitants de Vic-de-Chassenay, de 1690 à 1876, d'après les signatures des actes de l'état civil (baptêmes, mariages et sépultures).

1690.					1790.					1820.					1876.				
Nombre des actes.		Nombre des signataires.			Nombre des actes.		Nombre des signataires.			Nombre des actes.		Nombre des signataires.			Nombre des actes.		Nombre des signataires.		
des actes.	des témoins ou intéressés.	Hommes.	Femmes.	Total.	des actes.	des témoins ou intéressés.	Hommes.	Femmes.	Total.	des actes.	des témoins ou intéressés.	Hommes.	Femmes.	Total.	des actes.	des témoins ou intéressés.	Hommes.	Femmes.	Total.
54	347	39	0	39	35	209	98	1	99	35	247	127	2	129	15	124	84	37	121

7. — Tableau chronologique des instituteurs de l'école primaire de Vic-de-Chassenay.

DATE		NOMS DES INSTITUTEURS.	DURÉE des services.
de l'entrée en fonctions.	de la sortie.		
1673	1674	Maurice Legrand	1
1674	1675	Jean Beaubis	1
1675	1678	François Roneau	3
1678	1680	Vincent Belland	2
1680	1692	Jean Chantrier	12
1692	1693	Joachim Gagey	1
1693	1694	Jean Cordelet	1
1694	1720	Joachim Gagey	26
1720	1758	Jacques Legrand	38
1758	1802	Jacques Brossard	44
1802	1806	Jacques Viard	4
1806	1861	Jean Capitain	55
1861	1869	Joseph Vendœuvre	8
1869	»	Victor Bribant (1)	15

NOTE A.

En combinant les recherches de Leber, de l'abbé Hanauer et de M. de Wailly avec les calculs de M. de Foville, on trouve que la livre tournois de 1673 équivaut, comme *consistance métallique*, à 1 fr. 88 ⁹/₁₀; pour arriver au *pouvoir d'achat*, il faut multiplier l'évaluation par 2,75 ou 3; de telle sorte que 8,000 livres de 1673 correspondent, en 1884 : 1° comme valeur intrinsèque, à 15,060 fr.; 2° comme pouvoir relatif, à plus de 42,000 fr.

(1) Louis-Victor Bribant, à l'école normale en 1848, instituteur public en 1850, compte 34 ans de services aussi féconds que dévoués, et le bien qu'il a fait dans la commune n'a jamais été signalé au ministre, dans la crainte qu'on ne l'entendît à son école (sic).